



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION GENERALE DES EAUX FORETS ET CHASSE
TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)
E-mail : «foretsbenin@yahoo.fr»

RAPPORT TECHNIQUE FINAL D'ACTIVITES

**TITRE DU PROJET : PLAN D' ACTIONS ET RENFORCEMENT DES
CAPACITES POUR LA GESTION DURABLE DE PTEROCARPUS ERINACEUS
(FABACEAE) AU BENIN, NIGERIA ET TOGO.**

Accord de microfinancement (AMF)

UMOJA Parent Grant : *S1-32QTL-000018*

Coût pour la CITES : USD 150140

POW activité for 2017-2019: B-10

Numéro du projet : S-569

Montant reçu : USD 75070.

DUREE : 12 MOIS

DEMARRAGE : NOVEMBRE 2019

PERIODE CONCERNEE : NOVEMBRE 2019 à SEPTEMBRE 2020

Novembre 2020

Rapport Final d'activités (Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse du Bénin)

Programme CITES sur les espèces d'arbres

1- Titre du Projet:

« Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* (Fabaceae) au Bénin, Togo et Nigéria ».

2- But du projet

Contribuer à la gestion durable et la conservation des espèces d'arbres tropicaux inscrites aux annexes de la CITES.

3- Objectifs du projet

Le projet vise à assister les trois pays (Bénin, Nigéria et Togo) dans l'élaboration d'un plan d'action réaliste pour s'assurer que le commerce international des produits à base de *Pterocarpus erinaceus* est en respect de la Convention CITES.

De façon spécifique, le projet a pour objectifs de :

- Faire un état des lieux sur le potentiel, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de *Pterocarpus erinaceus*,
- Elaborer un plan d'action réaliste pour la sauvegarde de *Pterocarpus erinaceus*,
- Emettre un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) préliminaire de *Pterocarpus erinaceus* sur la base de l'état des lieux réalisé,
- Elaborer un projet régional sur *Pterocarpus erinaceus*.

4- Période couverte par le présent rapport

Du 13 novembre 2019 au 16 septembre 2020

5- Activités mises en œuvre

(i) Description des activités réalisées

- a. Activités achevées complètement

- Finalisation du processus de contractualisation de la mise en œuvre du projet au Togo et au Nigéria ;
- Finalisation du processus du 1^{er} virement bancaire vers le Togo et le Nigéria ;
- Mise en place des équipes de gestion et du Comité d'Experts Scientifiques par pays ;
- Validation des Termes de Référence sur l'Etat des lieux du *Pterocarpus erinaceus* au niveau de chaque pays ;
- Tenue de la réunion de cadrage méthodologique avec le consultant identifié pour l'étude sur l'état des lieux du *Pterocarpus erinaceus* par pays
- Validation des termes de référence pour le plan d'action par pays
- Sélection des équipes de consultants/laboratoires de recherches ; et
- Collecte des données effectuée par les consultants respectifs
- Rapports provisoires sur l'état des lieux de l'espèce et plan d'actions (Nigéria), rapports d'état des lieux assorti de plan d'actions validés (Togo) disponibles, rapport d'état des lieux validé et assorti de plan d'actions provisoire (Bénin).

b. Activité en cours

- Elaboration des documents finaux du plan d'action sur *Pterocarpus erinaceus* (Bénin)
- Validation nationale de l'étude sur l'état des lieux et du plan d'action (Nigéria).

c. Activités non encore réalisées

- Organisation des ateliers régionaux de restitution et de validation des premiers résultats
- Vulgarisation des plans d'actions
- Elaboration de l'Avis de Commerce Non Préjudiciable (ANCP) préliminaire
- Elaboration des projets par pays et du projet régional consolidé pour la conservation du vène au Bénin, Togo et Nigéria

(ii) Moyens mobilisés (Ressources financières, ressources humaines, équipement, contribution en nature, etc)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les moyens suivants ont été mobilisés :

- Recrutement d'un consultant par pays pour l'état des lieux et le plan d'action pour une valeur totale de **33.052,23 dollars US (Togo + Bénin+Nigéria)**. La collecte de données et les différentes actions se mènent avec une implication des acteurs scientifiques et cadres des différentes administrations en charge de la mise en œuvre du projet. A cet effet, une équipe Technique de gestion du projet a été mise en place ainsi qu'un Comité d'Experts Scientifiques au niveau de chaque pays.

- La contrepartie de la partie nationale évaluée pour la durée du projet à **45000 US** Dollars se manifeste en nature par la prise en charge des salaires de l'équipe du projet, la mise à disposition de locaux, des fournitures de bureau, l'eau, l'électricité et les frais de communication téléphoniques etc.

(iii) Résultats obtenus

- Rapports provisoires de l'étude sur l'état des lieux assorti du plan d'actions (Nigéria)
- Rapports définitifs de l'étude sur l'état des lieux (Bénin et Togo)
- Documents du plan d'actions validés au Togo et provisoire au Bénin.
- Discussion pour développer le plan d'action et le pré-ANCP de sensibilisation dans les communautés de zone de présence de l'espèce au Nigéria.

6- Analyse de l'avancement des activités

(i) Principaux défis de mise en œuvre

Les principaux défis pour la mise en œuvre des activités résident dans les procédures contraignantes liées aux processus de passation des marchés et de signature des contrats au Bénin. La situation est plus favorisée au Togo et au Nigéria qui ont très facilement signé des contrats avec les laboratoires de recherche. A cela s'ajoutent les mesures restrictives et préventives prises par les différents Gouvernements dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ces mesures ont empêché les consultants de finaliser les travaux de terrain prévus dans cette période. Pour finaliser le travail, il est impératif que l'assouplissement des mesures préventives contre la COVID -19 soit maintenu.

(ii) Leçons apprises

La reprise de la planification des activités tenant compte des contraintes actuelles est faite de façon à rattraper les retards constatés dans l'exécution du projet pour l'atteinte de tous les objectifs prévus.

(iii) Autres (précisez)

Néant

7- Conclusion

La DGEFC au Bénin a conclu en septembre 2019 un contrat avec le Secrétariat de la CITES pour la mise en œuvre du projet « **Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* (Fabaceae) au Bénin, Togo et Nigéria** afin que le commerce international de l'espèce n'ait pas des répercussions négatives graves sur elle et sur les populations humaines qui en dépendent.

Dans le cadre de ce projet, un consultant ou laboratoire de recherche scientifique a été recruté par pays pour conduire l'étude sur l'état des lieux et le plan d'action de conservation de l'espèce. Un comité d'experts scientifiques a également été mis en place pour élaborer l'Avis de Commerce Non Préjudiciable. La validation des résultats de l'étude sur l'état des lieux, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de *Pterocarpus erinaceus* assorti d'un plan d'actions est en cours. Ces documents serviront de base pour l'élaboration de l'Avis de Commerce Non Préjudiciable préliminaire ainsi que du projet régional consolidé pour la conservation du *Pterocarpus erinaceus* au Bénin, au Togo et au Nigéria.

Avec l'allègement des mesures strictes de lutte contre la COVID-19, des efforts seront consentis pour l'atteinte des objectifs du projet.

8- Annexes

- (i) Annexe D : Etat de mise en œuvre des activités

Signature :



The stamp is circular with a red border. The text inside the stamp reads: 'République du Bénin' at the top, 'DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORÊTS ET CHASSE' around the bottom edge, and 'Le Directeur Général' in the center. There is a small emblem at the bottom of the stamp.

Nom et fonction du signataire autorisé : **Colonel Rémi HEFOUME**, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse.

Date : 11/11/2020

Annexe D du SSFA : Etat de mise en œuvre des activités

1- Identification

Nom du partenaire : **DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE (DGEFC)**

Ligne budgétaire : **S1-32QTL-000018 du 13 novembre 2019**

Période considérée : **du 13 novembre 2019 au 16 septembre 2020**

Montant cumulé déjà transféré de la CITES au partenaire à la date de clôture : **USD 75,070**

2- Résumé de l'état de mise en œuvre

La DGEFC a conclu en septembre 2019 un contrat avec le Secrétariat de la CITES pour la mise en œuvre du projet « **Plan d'action et renforcement des capacités pour la gestion durable de *Pterocarpus erinaceus* (Fabaceae) au Bénin, Togo et Nigéria** » afin que le commerce international de l'espèce n'ait pas des répercussions négatives graves sur elle et sur les populations humaines qui en dépendent.

Dans le cadre de ce projet, un consultant/laboratoire de recherche par pays a été recruté pour conduire l'étude sur **l'état des lieux assorti d'un plan d'action de conservation de l'espèce**. Un comité d'experts scientifiques a également été mis en place dans chaque pays pour non seulement valider les termes de références des études mais également les rapports des consultants et enfin élaborer un **Avis de Commerce Non Préjudiciable**. La validation des résultats de l'étude sur l'état des lieux, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de *Pterocarpus erinaceus* assorti d'un plan d'action est en cours au niveau des trois (03) pays. Ces documents serviront de base pour l'élaboration de l'**Avis de Commerce Non Préjudiciable** préliminaire ainsi que du projet consolidé pour la conservation du *Pterocarpus erinaceus* au Bénin, Togo et Nigéria.

Avec l'allègement des mesures strictes de lutte contre la COVID-19, des efforts seront consentis pour l'atteinte des objectifs du projet.

3- Statut de réalisation des activités

	Description du travail entrepris au cours de la période de référence	Livrables	Date de livraison	Statut de l'activité (terminé ou non terminé)	Si l'activité n'est pas terminée, veuillez en décrire la raison et indiquer les mesures d'atténuation qui ont été prises.
<p>Résultat 1: Etat des lieux assorti d'un plan d'action est fait sur le potentiel, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de <i>Pterocarpus erinaceus</i>.</p> <p><i>Activité 1.1.</i> Faire l'état de lieux sur le potentiel, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de <i>Pterocarpus erinaceus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'équipe Technique de Gestion du Projet et du Comité d'Expert Scientifique (CES) - Réunion de présentation du projet aux cadres - Elaboration et validation des termes de référence - Organisation de la réunion de démarrage du projet - Identification du consultant - Réunion de cadrage métrologique - Collecte des données et élaboration des rapports provisoire de l'Etat des 	<p>-Rapports préliminaires de l'étude sur l'état de lieux sur le potentiel, la gestion, l'exploitation, et la commercialisation des produits de <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Bénin et définitifs assorti du plan d'actions validés au Togo.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - juin 2020 au Togo, - juillet 2020 au Nigéria -Août au Bénin 	<p>Terminé au Togo et Bénin (100%), -En cours au Nigéria (75%)</p>	<p>Difficultés d'accès aux données dues à la pandémie de la COVID 19. Une réunion de validation du rapport de l'état de lieux et du plan d'actions est organisée au Togo et au Bénin</p>
<p><i>Activité 1.2</i> Elaborer et valider le plan d'action national</p>		<p>-Le rapport du plan d'actions disponible au Togo</p>	<p>-Juin au Togo -juillet au</p>	<p>-Terminé au Togo (100%), En cours de</p>	

	lieux et le plan d'actions.	- un rapport provisoire disponible au Bénin. Et au Nigéria -Un plan d'action est en cours de mise en œuvre au Nigéria pour anticiper la décision d'inclure le Pterocarpus erinaceus dans l'examen des échanges importants.	Nigéria -septembre au Bénin	validation au Nigéria et Bénin (75%)	
<i>Activité 1.3. Organiser un atelier sous régional d'harmonisation de la méthodologie de mise en œuvre du projet.</i>				0%	La pandémie du covid-19 n'a pas permis d'organiser cette rencontre
Résultat 2 : Un plan d'action est mis en œuvre en vue de l'anticipation de la décision d'inclusion de Pterocarpus erinaceus dans l'étude du commerce important. est mise en place et fonctionnel					
<i>Activité 2.1. Vulgariser le plan d'action en vue d'impliquer toutes les parties prenantes de la chaîne des valeurs pour sa mise en œuvre</i>	Partage du plan d'action avec les acteurs pouvant contribuer à son amélioration lors de l'atelier national au Togo			25% au Togo	-Activité à poursuivre au Togo -Conditionnée à la validation au Bénin et Nigéria

<p><i>Activité 2.2. Elaborer un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) préliminaire de Pterocarpus erinaceus sur base de l'état des lieux mené.</i></p>	<p>Mise en place du Comité d'Experts Scientifique au niveau des 3 pays</p> <p>Visites de terrain pour la sélection des régions a forte dominance de présence du <i>Pterocarpus erinaceus</i> au Nigeria. Les documents sont en possession des membres du comité scientifiques</p>			<p>En cours (10%)</p>	<p>Les résultats validés de l'étude sur l'état des lieux et du plan d'actions sont indispensables à la finalisation de l'ACNP</p>
<p><i>Activité 2.3. Mettre en oeuvre le plan d'action et recommandations de l'ACNP</i></p>				<p>0%</p>	<p>La mise en oeuvre de cette activité est liée à la validation de l'ANCP</p>
<p><i>Activité 2.4. Elaborer un projet national pour chaque pays sur Pterocarpus erinaceus pour une seconde phase</i></p>			<p>Un rapport provisoire est disponible</p>	<p>En cours (75% au Bénin et 25% au Togo)</p>	<p>Le maximum des idées de projet sont déjà élaborées et contenue dans le plan d'actions au Togo.</p>
<p><i>Activité 2.5. Organiser un deuxième atelier</i></p>				<p>0%</p>	<p>A replanifier</p>

<i>régional de restitution des résultats du projet</i>					
<i>Activité 2.6. Elaborer le rapport final du projet et le projet régional consolidé</i>				0%	L'ensemble des projets élaborés par les trois pays seront fusionnés pour concevoir le projet sous régional

Signature :




Nom et fonction du signataire autorisé : Colonel Rémi HEFOUME, Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse.

Date : 11/01/2020